

MARCHES DE TRAVAUX - Présentiel

Cette formation détaille les règles et procédures spécifiques aux marchés de travaux, ainsi que les responsabilités et garanties applicables lors d'opérations de construction, notamment en cas de litiges.

Objectifs opérationnels

- Évaluer les risques contractuels lors de la négociation et de la rédaction des marchés de travaux
- Prévenir et gérer au mieux les litiges lors des différentes phases d'une opération de travaux
- Prévenir les litiges et défendre ses intérêts dès l'ouverture de chantier jusqu'à la phase contentieuse / expertise

Public Concerné

- Conducteurs de travaux
- Chargés d'affaires
- Chefs de projet : en maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, bureau d'étude
- Assistant(e)s travaux

Durée

21.00 Heures **3** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Marché public de travaux / marché privé de travaux

- Définition et cadre contractuel

Procédures de passation des marchés

- Marché public ; la commande publique
- Marché privé

Rôles, missions et responsabilités des différents intervenants

- Maîtrise d'ouvrage
- Maître d'oeuvre
- Coordonnateur SPS
- Bureau d'études
- Bureau de contrôle
- Titulaire du marché
- Groupement momentané d'entreprises
- Sous-traitants

Réception, garanties et assurances

- Définition de la réception
- Rappels et caractéristiques sur la réception
- L'absence de volonté de réceptionner du maître de l'ouvrage
- Les réserves
- Les effets de la réception
- Les garanties légales
- Les garanties financières
- Les assurances

Expertises

- Les objectifs de l'expertise construction
- L'expertise amiable
- L'expertise judiciaire

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas et d'études de jurisprudences.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur, avocat ou responsable juridique.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490

Mail : formation@groupeginger.com